



# Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**7069<sup>e</sup>** séance

Lundi 25 novembre 2013, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Liu Jieyi . . . . .	(Chine)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M <sup>me</sup> Perceval
	Australie . . . . .	M. Blisse
	Azerbaïdjan . . . . .	M. Musayev
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Power
	Fédération de Russie . . . . .	M. Iliichev
	France . . . . .	M. Araud
	Guatemala . . . . .	M. Rosenthal
	Luxembourg . . . . .	M <sup>me</sup> Lucas
	Maroc . . . . .	M. Loulichki
	Pakistan . . . . .	M. Masood Khan
	République de Corée . . . . .	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda . . . . .	M. Gasana
	Togo . . . . .	M. Menan

## Ordre du jour

### La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine, établi en application du paragraphe 22 de la résolution 2121 (2013) du Conseil de sécurité (S/2013/677)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en République centrafricaine**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine établi en application du paragraphe 22 de la résolution 2121 (2013) du Conseil de sécurité (S/2013/677)**

**Le Président** (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Ahmad Allam-mi, Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Adonia Ayebare, Conseiller hors classe pour la consolidation de la paix et le développement au Bureau de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/677, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine, établi en application du paragraphe 22 de la résolution 2121 (2013) du Conseil de sécurité.

Je souhaite la bienvenue au Vice-Secrétaire général, S. E. M. Jan Eliasson, et je lui donne la parole.

**Le Vice-Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire au Conseil le point sur la situation qui se détériore à vue d'œil en République centrafricaine (RCA).

La solidarité internationale et la responsabilité qui nous incombe de prévenir les atrocités sont mises à rude épreuve. Un pays au cœur de l'Afrique plonge dans le chaos le plus total sous nos yeux. La situation requiert que nous agissions rapidement et de façon décisive pour placer la protection des Centrafricains au cœur de notre attention. Voilà pourquoi le Secrétaire général a

vivement appelé l'attention du Conseil sur cette situation la semaine dernière, et c'est pourquoi il m'a demandé de donner aujourd'hui des informations plus détaillées sur les conclusions de la mission d'évaluation technique qui est revenue dernièrement de la RCA, et sur nos observations sur ces conclusions. Ces derniers jours, il a été aussi en contact avec des dirigeants africains, qui ont fait part de leur inquiétude devant la situation et indiqué qu'il était nécessaire que la communauté internationale y réagisse énergiquement.

Comme le rapport (S/2013/677) dont est saisi le Conseil de sécurité l'indique, le pays est confronté à une situation désespérée en matière de sécurité. Il y a une détérioration généralisée de l'ordre public. La population endure des souffrances inimaginables. Comme nous le constatons bien trop souvent, les femmes et les enfants sont les plus exposés. L'utilisation d'enfants soldats est augmentée, tout comme les violences sexuelles. De nombreuses informations font état de pillages, de postes de contrôle illégaux, d'extorsion de fonds, d'arrestations arbitraires, de torture et d'exécutions sommaires. Le Secrétaire général est particulièrement préoccupé par la montée alarmante des violences interethniques. L'harmonie qui a toujours existé entre les communautés a fait place à la polarisation et à l'horreur généralisée. La manipulation des appartenances religieuses à des fins politiques attise une violence jamais vue entre musulmans et chrétiens, surtout dans le nord-ouest du pays.

Les ex-combattants de la Séléka sont jugés responsables de la plupart des violations des droits de l'homme commises contre la population civile. Mais nous ne sommes pas moins profondément inquiets des exactions commises par les groupes d'autodéfense et les milices « antibalaka » bien organisés. La situation conflictuelle peut déboucher sur une conflagration. L'influence qu'ont les chefs religieux de prévenir la violence diminue au fur et à mesure que le conflit jette la lumière sur la marginalisation et la discrimination endurées pendant des années par les populations du nord à prédominance musulmane.

Je salue l'action menée par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Babacar Gaye, et les autorités de la transition pour mettre sur pied des comités de médiation et de réconciliation et prendre d'autres mesures pour trouver des solutions concrètes et apaiser les tensions à Bossangoa et ailleurs. Comme le Conseil l'a reconnu dans la résolution 2121 (2013), la capacité du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation

de la paix en République centrafricaine dans le domaine des droits de l'homme est clairement insuffisante. Elle est aussi entravée par un manque d'accès découlant de la situation qui règne sur le plan de la sécurité. Nous saluons le prochain déploiement d'une mission des Nations Unies chargée de la surveillance des droits de l'homme et de la mission conjointe que compte déployer les bureaux de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

Dans son rapport, le Secrétaire général demande que des mesures urgentes soient prises pour mettre fin à l'impunité omniprésente et pour appliquer le principe de responsabilité. Je demande au Conseil de répondre à cet appel en envisageant la mise en place de mécanismes de responsabilité, telle une commission d'enquête et/ou des sanctions ciblées. Dans le même temps, les besoins humanitaires s'accroissent. La situation d'urgence touche presque l'ensemble de la population s'élevant à 4,6 millions de personnes. Une personne sur trois dans le pays a cruellement besoin de nourriture, de protection, de soins de santé, d'eau, d'assainissement et d'abri.

L'accès aux populations dans le besoin reste difficile, et nous manquons cruellement de fonds. L'appel global d'un montant de 195 millions de dollars a reçu moins de la moitié des fonds nécessaires. Et les besoins ne cessent d'augmenter. Nos collègues, les acteurs humanitaires, ont élaboré un plan en six points aux niveaux mondial, régional et national, et je demande que l'on intervienne d'urgence pour parer à la crise humanitaire.

Le rétablissement de la sécurité et de l'ordre public est une condition préalable pour remédier aux problèmes politiques, aux problèmes liés aux droits de l'homme et aux problèmes humanitaires. La capacité des forces armées et des services de sécurité du pays à prévenir et à contrer ces menaces est pratiquement nulle. Selon le Ministère de la défense, près de 7000 membres des Forces armées centrafricaines sont retournés à Bangui, mais ne sont ni déployés ni opérationnelles. Les ex-combattants de la Séléka qui ont assumé de fait les fonctions de forces de sécurité et de défense de l'État. Quelque 5000 ex-combattants de la Séléka ont été intégrés dans les services de sécurité.

Toutefois, il n'existe pas de plan ou de budget agréé pour la reconstitution des forces nationales de sécurité. La République centrafricaine est devenue un

terreau fertile pour extrémistes et groupes armés dans une région déjà en proie au conflit et à l'instabilité. Si on laisse pourrir la situation, elle peut se transformer en conflit ethnique et religieux aux conséquences durables, ou même en guerre civile susceptible de s'étendre aux pays voisins. Il est essentiel que la communauté internationale et le Conseil agissent maintenant.

La nécessité d'une action décisive est aussi essentielle pour faire en sorte que les préparatifs des élections se poursuivent conformément à la Charte nationale de transition. Comme l'ont réitéré le Conseil et le Groupe de contact international, les élections doivent se tenir dans un délai de 18 mois suivant l'entrée en fonctions du chef d'État de la transition, soit d'ici à février 2015. Nous n'avons pas de temps à perdre.

En application de la résolution 2121 (2013), le Secrétaire général a dépêché, du 27 octobre au 8 novembre, une mission d'évaluation technique multidisciplinaire en République centrafricaine, sous la direction du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Edmond Mulet, qui est présent parmi nous aujourd'hui. La mission était chargée d'élaborer des options possibles pour l'appui international à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), y compris la possibilité de transformer celle-ci en opération de maintien de la paix des Nations Unies, sous réserve que les conditions sur le terrain le permettent et que le Conseil de sécurité le décide.

Nous remercions l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), qui ont été des composantes essentielles de la mission, et il nous est agréable de constater que l'Union africaine est représentée ici aujourd'hui par l'Ambassadeur Ayebare. Nous saluons aussi la présence parmi nous aujourd'hui du Secrétaire général de la CEEAC, M. Ahmad Allam-mi. Je remercie aussi les autorités de la République centrafricaine d'avoir réservé un accueil chaleureux à la mission, et je suis ravi de les voir représentées ici. L'Union africaine et la CEEAC sont d'accord qu'il faut que la communauté internationale agisse de toute urgence, et qu'une opération de maintien de la paix des Nations Unies dotée d'un mandat robuste est nécessaire.

Comme je l'ai indiqué précédemment, le Secrétaire général a eu ces derniers jours des discussions productives avec la Présidente de la Commission de l'Union africaine, M<sup>me</sup> Dlamini-Zuma, le Président Déby Itno du Tchad et M. Ahmad Allam-mi. Il a

exprimé à cette occasion sa vive préoccupation devant la situation et il a convenu avec eux qu'une solide force de maintien de la paix est nécessaire en République centrafricaine.

Quand elle se trouvait en République centrafricaine, la mission s'est entretenue avec un large éventail de parties prenantes nationales et internationales, qui, de manière unanime, ont demandé une action rapide, notamment le déploiement d'une force efficace et impartiale pour protéger les civils, empêcher les violations des droits de l'homme, rétablir la sécurité et prévenir une violence à grande échelle. La mission d'évaluation technique a constaté que, malgré tous ses efforts, la capacité de la force de maintien de la paix de la CEEAC – la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX) – de protéger les civils est sérieusement limitée. Certes, le récent déploiement de la MICOPAX a eu un effet dissuasif dans certaines localités, mais certains contingents semblent se ranger du côté de communautés données sur la base de la religion. Les soldats de la MICOPAX souffrent aussi d'un appui logistique limité, d'un manque d'équipement et de moyens de communication et connaissent des problèmes de mobilité. Un appui extérieur substantiel serait par conséquent nécessaire pour permettre à la MISCA de s'acquitter de son mandat pour stabiliser la situation.

Le rapport dont sont saisis les membres du Conseil présente cinq options pour la fourniture de l'appui de la communauté internationale à la MISCA : premièrement, des dispositifs d'appui bilatéral et multilatéral; deuxièmement, un appui de l'ONU financé par un fonds d'affectation spéciale en complément de l'appui bilatéral et multilatéral; troisièmement, un appui limité de l'ONU, financé par les contributions des États Membres et des contributions volontaires, en conjonction avec l'appui bilatéral et multilatéral; quatrièmement, un appui complet de l'ONU, financé par les contributions des États Membres; et cinquièmement, la transformation de la MISCA en opération de maintien de la paix des Nations Unies.

La majorité des parties avec lesquelles s'est entretenue l'équipe de la mission se sont prononcées en faveur de la cinquième et dernière option, à savoir une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Un certain nombre d'organisations de la société civile ont également demandé que l'on appuie cette option. La transformation de la MISCA en opération de maintien de la paix des Nations Unies dotée d'un effectif

militaire d'environ 6 000 soldats et d'une composante de police constituée d'environ 1 700 membres permettrait de préparer le terrain à la mise en place d'institutions transparentes, responsables et résilientes. La présence d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies garantirait une réponse intégrée et pluridimensionnelle et permettrait de renforcer, nous l'espérons, la capacité de la communauté internationale d'exercer une influence politique.

Depuis le déploiement de la mission et la publication du rapport du Secrétaire général, le Chef d'État de la transition a écrit au Secrétaire général pour lui faire part de la demande d'assistance formulée auprès de la France. Le Chef d'État de la transition a décrit la situation actuelle comme constituant une menace à la paix et à la sécurité internationales. L'état de déliquescence dans lequel se trouve la République centrafricaine appelle une réponse cohérente, intégrée et pluridimensionnelle permettant de s'attaquer aux causes profondes du conflit et à ses manifestations actuelles. Dans son analyse, le Secrétaire général déclare que cette réponse doit être à la mesure de la complexité de la crise et des besoins de protection de la population. Elle doit être énergique et empêcher que se perpétue une situation qui a de fortes chances de se solder par des atrocités généralisées.

Le Secrétaire général a récemment renouvelé l'engagement de l'ONU d'honorer ses responsabilités dans tous les cas où existe la menace de violations à grande échelle du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il est déterminé à porter ces graves violations à l'attention des organes compétents de l'ONU, en particulier lorsque les autorités nationales ne sont pas en mesure de réagir. Le rapport présenté au Conseil aujourd'hui s'inscrit dans le cadre de cet engagement de faire du respect des droits une priorité absolue, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous estimons qu'une opération de maintien de la paix des Nations Unies sera nécessaire en République centrafricaine. Cependant, la transformation de la MISCA en opération de maintien de la paix des Nations Unies exigerait suffisamment de temps pour procéder aux préparatifs à cet effet. Nous demandons donc instamment à la communauté internationale non seulement de fournir un appui aussi complet et prévisible que possible à la MISCA, mais également de commencer

à étudier l'option d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

La population centrafricaine n'a presque jamais eu la possibilité de jouir pleinement de la paix et de la sécurité. Elle a besoin de notre aide. Certains qualifient cette situation de crise oubliée. Le monde est hanté par les horreurs commises lorsque les crises ont viré aux atrocités tandis que nous restions au loin. L'ONU, l'Union africaine, la CEEAC et les autorités de la République centrafricaine reconnaissent toutes qu'il est urgent de mettre un terme à cette crise avant qu'elle ne devienne tout à fait ingérable. Il revient à présent au Conseil de décider de quelle manière il peut contribuer le plus efficacement à la réalisation de cet objectif.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie le Vice-Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

**M. Dembassa Worogagoi** (République centrafricaine) : Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis d'assister à la présente séance du Conseil de sécurité et de prendre la parole. Je voudrais, au nom du peuple centrafricain, remercier les membres de l'attention particulière qu'ils portent à notre pays dans la situation difficile qu'il traverse actuellement. Un adage de chez nous dit que c'est dans les moments difficiles que l'on reconnaît les vrais amis. Le rapport du Secrétaire général (S/2013/677), les derniers développements et les prises de position française et américaine parlent de pré-génocide si rien n'est fait. En conséquence, la République centrafricaine témoigne sa gratitude à chacun des 15 membres du Conseil ici présents en général, et en particulier à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux, à la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique, à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, à l'Union africaine, à l'Union européenne, à l'Organisation internationale de la Francophonie, à l'Organisation des Nations Unies, à la France, aux États-Unis et au Royaume-Uni, qui ont pris sur eux cette lourde responsabilité d'accompagner la gestion de cette crise jusqu'à ce moment.

La transition, qui doit aboutir à l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles dans un délai de 18 mois à compter du 18 août dernier, est menacée par la très grande instabilité qui règne dans l'ensemble du pays. Malgré les efforts des autorités de transition visant à rétablir la sécurité dans le pays à travers la dissolution de la Séléka, le cantonnement des

ex-rebelles dans des sites localisés et d'autres mesures, la situation sécuritaire demeure précaire. C'est pourquoi l'appui de l'ONU reste décisif si l'on veut sortir ce pays des troubles qui y sévissent.

La stabilité de la République centrafricaine repose sur la nécessité d'aider la transition à mettre en œuvre la résolution 2121 (2013), et en particulier de respecter la feuille de route établie par le Groupe de contact international jusqu'aux élections. C'est dans ce contexte que les plus hautes autorités de la transition ont écrit au Secrétaire général de l'ONU ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité pour les informer de la demande qu'elles ont adressée à la France afin qu'elle apporte son concours militaire en appui à l'action de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et solliciter leur accord.

Le peuple centrafricain n'aspire qu'à une seule chose : la paix et la sécurité. La MISCA étant en train de se déployer sur le terrain, nous souhaitons qu'elle soit soutenue et équipée par l'ONU, avec un appui logistique de la France, afin d'aider à la sécurisation totale de Bangui, à la pacification de l'intérieur de la République centrafricaine ainsi qu'à la restructuration de l'armée centrafricaine. Elle doit être dotée d'un solide mandat, au titre du Chapitre VII de la Charte, qui permette de l'aider dans sa lourde mais noble mission au service de la paix et de la stabilité en République centrafricaine. Tel est l'appel que lance au Conseil le peuple centrafricain afin de pouvoir espérer un jour du devenir de son pays.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M. Allam-mi.

**M. Allam-mi** : Je voudrais tout d'abord me féliciter du rapport qui vient d'être présenté par le Vice-Secrétaire général (S/2013/677), et à la rédaction duquel ont contribué la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et l'Union africaine. Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, de vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil, de m'avoir associé à la présente séance consacrée à la Centrafrique.

Je voudrais ensuite exprimer la satisfaction de la CEEAC de voir que la situation en République centrafricaine préoccupe désormais la communauté internationale au plus haut niveau, en particulier le Conseil de sécurité. En effet, alors que l'Afrique centrale est au chevet de la Centrafrique depuis plus d'une décennie et tente désespérément, avec l'appui du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation

de la paix en République centrafricaine (BINUCA) et de quelques amis européens, dont la France, de trouver une sortie de crise durable, la communauté internationale semble subitement découvrir l'ampleur de la crise après le renversement du régime Bozizé par la coalition Séléka. L'alerte est donnée lors de la réunion de haut niveau tenue ici même, à New York, le 25 septembre dernier, suite à la détérioration de la situation humanitaire et sécuritaire, devenue catastrophique.

Aujourd'hui, la République centrafricaine est un État failli, dirigé par un Gouvernement de transition fragile et impuissant, face à l'ampleur de la tâche, à sortir le pays de la crise. Certes, il faut l'aider à stabiliser le pays, tout en demeurant exigeant sur la mise en œuvre de nos attentes en matière de protection des populations dans le respect des droits de l'homme. À cet effet, il est aussi indispensable d'interpeler la classe politique centrafricaine et les leaders d'opinion pour qu'ils renforcent le consensus politique convenu à travers la Charte nationale de transition adoptée par le Conseil national de transition, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord politique de Libreville de janvier 2013 et de la Déclaration de N'Djamena d'avril 2013. La CEEAC se réjouit que les autorités de transition centrafricaines aient traduit ce consensus en une feuille de route pour la transition, indiquant les différentes actions à réaliser et leur chronogramme.

J'ai fait le déplacement à New York aujourd'hui pour remercier le Conseil de sécurité de son soutien à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, qui n'a cessé de s'appropriier la question centrafricaine – et pour demander que ce soutien soit maintenu à l'avenir. Notre ambition est de pouvoir continuer, aux côtés de l'Union africaine, à aider les acteurs politiques et toutes les parties prenantes à se réconcilier et à regarder dans la même direction pour que la République centrafricaine recouvre la sécurité, la stabilité et la démocratie.

À l'instar des performances de la Mission de l'Union africaine en Somalie ou, récemment, de la Brigade régionale de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale estime que la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX), au sein de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), va efficacement contribuer au retour de la paix en République centrafricaine si le futur mandat lui en

donne les prérogatives et si ses capacités sont renforcées conformément aux recommandations de la dernière évaluation menée conjointement par l'ONU, l'Union africaine et la CEEAC.

La génération des forces en cours par la CEEAC lui permettra de disposer de plus de 4 000 hommes sur le théâtre des opérations, avec une unité aérienne. Je voudrais rappeler que le financement de la MISCA, également appelée MICOPAX II, est assuré intégralement par la CEEAC depuis le 1<sup>er</sup> août, date du début de la mise en place de la MISCA. La situation en République centrafricaine est sous contrôle de la MICOPAX II mais toujours préoccupante. Le néant est évité, mais les risques d'une détérioration de la situation vers le chaos, la guerre civile généralisée, les conflits ethnique et religieux sont réels.

Des élections libres et transparentes ne suffiront pas à sortir la République centrafricaine de la crise qui dure depuis plus d'une décennie. Il nous faut nous attaquer aux causes profondes du conflit, ce qui impliquerait ce qui suit.

Premièrement, il faut instaurer un pouvoir démocratique, légitime et représentatif de toute la République centrafricaine, au service de l'intérêt général des Centrafricains, et non d'un clan, d'un groupe ethnique ou d'un groupe religieux, car l'une des causes de la persistance du conflit est la confiscation du pouvoir et des ressources du pays par une catégorie de Centrafricains arrivée au pouvoir par la force ou par la voie démocratique, entraînant ainsi la révolte des populations marginalisées.

Deuxièmement, il faut mettre en place de véritables forces de défense et de sécurité républicaines, professionnelles, équilibrées et représentatives en lieu et place des milices claniques.

Troisièmement, il faut rétablir un dialogue permanent entre les acteurs politiques, avec la facilitation de la communauté internationale dans le cadre d'un comité de suivi et sur la base d'un accord politique commun pour sauver la République centrafricaine, car les acteurs politiques centrafricains doivent s'impliquer dans la transition et, plus tard, autour des autorités élues, au lieu de mener des campagnes de dénigrement les uns contre les autres sur la place publique et de compter sur la communauté internationale pour régler leurs problèmes à leur place. Cette dernière ne peut que les aider, elle ne se substituera pas à eux.

Quatrièmement, il faut mettre en place une aide financière, économique et humanitaire dans l'immédiat pour remédier aux multiples problèmes de sécurité dans le pays et pour faire face à la misère que connaissent les populations, car il ne faut pas oublier que l'une des principales causes du conflit centrafricain est la situation de dénuement total des populations marginalisées, éprouvant une vie dure et contraintes à prendre les armes, à recourir à la violence pour subvenir à leurs besoins en s'attaquant le plus souvent aux plus nantis.

Le déploiement d'une mission multidimensionnelle dans l'urgence s'impose pour sauver la République centrafricaine et sa population en détresse. La MICOPAX II, ou MISCA, a besoin d'être renforcée. L'option envisagée par l'ONU doit prévoir un appui conséquent à la MISCA, renforcer ses capacités opérationnelles et assurer son financement. Je voudrais également réitérer la demande des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale lors de leur récent Sommet de N'Djamena, le 21 octobre, d'un mandat fort en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour permettre à la MICOPAX, socle de la MISCA, d'accomplir pleinement sa mission de stabilisation et créer les conditions optimales à la mise en œuvre de la mission civile de la MISCA avec l'appui du BINUCA renforcé.

L'heure n'est plus à la dénonciation stérile de la dure réalité que vivent les Centrafricains, ni aux larmes de crocodile sur leurs malheurs. Il est temps d'agir et d'appuyer la France, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine dans leur volonté de secourir les Centrafricains, d'aider la transition centrafricaine à réussir la mise en œuvre de sa feuille de route pour surmonter la crise que traverse le pays. La communauté internationale doit donner à la MISCA les moyens de son action et aussi soutenir la transition, évidemment tout en exigeant d'elle son assainissement et des comptes afin que nos objectifs communs soient atteints : la paix, la sécurité des populations centrafricaines, victimes innocentes d'un enfer au quotidien, la stabilisation durable et la construction de leur pays et, en conséquence, la préservation de la sécurité et la stabilité des pays de la région.

Pour terminer, je me permets de réaffirmer que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale est disposée à poursuivre ses efforts légitimes en vue du

règlement définitif et durable de la crise centrafricaine dans le cadre d'un mécanisme, d'une bonne coopération et d'une coordination avec l'ONU et l'Union africaine et ce sans oublier notre participation au Groupe de contact international et notre rôle de médiateur, assumé par la République du Congo.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie M. Allam-mi de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Conseiller hors classe pour la consolidation de la paix et le développement au Bureau de l'observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'ONU.

**M. Ayebare** (Union africaine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil de sécurité de l'ONU d'avoir organisé la présente séance à un moment décisif de l'histoire de la République centrafricaine. Je remercie aussi le Secrétaire général de l'ONU pour son rapport (S/2013/677) sur la situation en République centrafricaine et, de façon plus générale, pour ses efforts en faveur de la promotion de la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent africain.

La présente séance se tient dans un contexte d'aggravation de la situation en République centrafricaine. Comme nous le savons tous, la situation est maintenant caractérisée par un effondrement total de l'ordre public et par des abus et des sévices systématiques commis contre la population civile par des éléments des ex-rebelles de la Séléka, y compris des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des arrestation et actes de détention arbitraires, des actes de torture et violence sexuelle, ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants-soldats. Ceci a provoqué l'émergence de groupes d'autodéfense et autres groupes armés.

L'Union africaine est activement saisie de la situation en République centrafricaine. Nous avons travaillé en étroite coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et appuyé sans réserve les efforts régionaux visant à remédier à la situation à la suite de la reprise, en décembre 2012, des hostilités par les rebelles de la Séléka en violation des décisions prises par les dirigeants de la région. Ces efforts ont abouti à l'Accord historique de Libreville de janvier 2013, qui a constitué une base viable à une solution durable à la crise à laquelle le pays est confronté.

Dès le mois de décembre 2012, l'Union africaine a appelé l'attention sur le danger que poserait la reprise

des hostilités. Nous craignons effectivement que cela saperait les efforts consentis par les dirigeants de la région et entraînerait des violences généralisées contre la population civile, et pourrait exacerber les tensions entre différentes communautés et avoir de ce fait des conséquences de grande portée pour le pays et l'ensemble de la région. À la suite de l'entrée des rebelles de la Séléka à Bangui, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est immédiatement passé à l'action en suspendant la République centrafricaine de toutes les activités de l'Union africaine, et a adopté des sanctions ciblées contre certaines personnes. Nous avons, en l'occurrence, cherché l'appui du Conseil de sécurité.

Ces derniers mois, nous avons travaillé en étroite coopération avec la CEEAC pour appuyer les efforts des dirigeants de la région. Qu'il me soit permis, à ce stade, d'exprimer encore une fois toute la reconnaissance de l'Union africaine au Président Idriss Deby Itno, Président en exercice de la CEEAC, et au Président Denis Sassou Nguesso, Président du Comité de suivi de la CEEAC sur la République centrafricaine. La région a montré qu'elle était déterminée à remédier à la situation. La CEEAC a tenu des pourparlers de paix, déployé des forces de maintien de la paix et fourni une aide financière à la République centrafricaine. Le Conseil devrait reconnaître et appuyer pleinement cet engagement proactif.

Les décisions de la CEEAC fournissent une base à la transition en République centrafricaine. Nous devons insister, encore une fois, sur la nécessité pour les autorités de transition de respecter intégralement ces décisions, notamment eu égard à la durée de la transition – 18 mois – et à l'inéligibilité des autorités actuelles à se présenter aux élections qui seront organisées pour rétablir l'ordre constitutionnel. Nous devons insister pour que les autorités de transition assument l'intégralité de leurs responsabilités, notamment eu égard à la protection des populations civiles et au contrôle, par l'État, de ses sources de revenu.

De concert avec la CEEAC, nous continuons de mobiliser la communauté internationale par l'entremise du Groupe de contact international sur la République centrafricaine. À ce jour, le Groupe a tenu trois réunions. La dernière, tenue à Bangui le 8 novembre 2013, énonce une série de mesures que doivent prendre les autorités de transition. Il est d'une importance capitale que le Conseil de sécurité accorde tout son appui à ces mesures.

Compte tenu de la précarité des conditions de sécurité sur le terrain, l'Union africaine, en étroite coopération avec la CEEAC, a décidé de renforcer la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX) en déployant la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA). Forte de 3 652 agents militaires, civils et de police, la Mission a pour mandat d'aider à rétablir l'ordre, de stabiliser le pays, de protéger la population civile, de réformer le secteur de la défense et de la sécurité, et de créer les conditions propices à la fourniture d'une assistance humanitaire. Ce faisant, la Mission fera fond sur les efforts continus déployés par la MICOPAX dans un environnement particulièrement difficile.

L'Union africaine et la CEEAC ont travaillé en étroite collaboration afin de faciliter la transition de la MICOPAX à la MISCA. À la suite de consultations avec la CEEAC, le Président de la Commission a nommé la direction de la Mission. Le transfert d'autorité entre les deux Missions doit avoir lieu le 19 décembre 2013. Qu'il me soit permis de rappeler que l'Union africaine et la CEEAC œuvrent de concert pour veiller à ce que le continent puisse effectivement relever les défis existants. Nous sommes unis et sur la même longueur d'onde. Les problèmes de la République centrafricaine sont les problèmes de l'Afrique. Pour en triompher, il faut que le continent tout entier se mobilise.

Dans ce contexte, la priorité pour la communauté internationale, et pour l'ONU en particulier, doit être de renforcer les efforts déployés actuellement en assurant un appui adéquat pour le déploiement et le maintien de la MISCA. Cet appui sera conforme aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies sur le rôle des arrangements régionaux dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous prenons note des diverses options figurant dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU. Lorsqu'il prendra une décision, le Conseil de sécurité ne devra pas oublier la nécessité d'assurer à la Mission un appui prévisible et durable.

Je tiens à exprimer notre gratitude aux partenaires de l'Union africaine qui ont déjà signalé leur volonté d'aider la MISCA. Je tiens ici à mentionner l'Union européenne, la France et les États-Unis d'Amérique. Sur le terrain, nous déciderons des modalités de la coordination des opérations avec les forces françaises. À sa réunion du 13 novembre 2013, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a dit attendre avec intérêt cette coopération avec la MISCA. J'appelle les



partenaires de l'Union africaine à accorder à la MISCA toute l'aide dont elle a besoin.

Nous sommes convaincus qu'un appui effectif de l'ONU aidera énormément la MISCA à créer les conditions requises pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies qui favoriserait la stabilisation à long terme et la reconstruction du pays. Nous appelons le Conseil de sécurité à accorder son plein appui aux efforts politiques de la CEEAC. Les dirigeants de la région n'ont jamais abandonné leurs efforts. Ils méritent un appui entier et constant de la communauté internationale.

Je voudrais, pour terminer, réitérer la détermination de l'Union africaine, en étroite coopération avec la CEEAC, à traiter de la situation en République centrafricaine. Nous espérons que

la communauté internationale accordera l'appui et l'assistance nécessaires. À cet égard, nous attendons avec intérêt l'adoption rapide d'une résolution du Conseil de sécurité qui renforcerait les efforts consentis par la CEEAC et l'Union africaine et signifierait une solidarité active de la communauté internationale avec les souffrances du peuple de la République centrafricaine.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 15 h 50.*